



Déclaration liminaire au CTL du 5 janvier 2016

Madame la Présidente,

Nous nous apprêtons à siéger aujourd'hui en seconde convocation du CTL boycotté par l'ensemble des représentants du personnel le 15 décembre dernier. Nous ne participerons pas au débat du point sur l'emploi qui va entériner les 37 nouvelles suppressions d'emplois dans notre direction.

Nous n'y participerons pas car nous sommes les représentants élus des personnels, et ce que les personnels demandent aujourd'hui, comme le 9 juillet et le 13 octobre 2015, c'est précisément le contraire ! Ils exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, la création des emplois nécessaires, et le comblement immédiat des emplois vacants.

Manifestement cela, la Direction Générale ne l'entend pas ! Alors que de l'aveu même du délégué du Directeur Général « on a trop tiré sur le capital humain », la DG poursuit son entreprise de démolition des services, au prix d'une souffrance au travail des agents qu'elle ne veut pas voir. Cette attitude suicidaire de la DGFIP à obéir aveuglément aux politiques de contraintes budgétaires menées par le gouvernement, sur injonction de l'Union européenne, a des conséquences désastreuses sur le plan humain, mais aussi en terme de missions.

Alors qu'une étude réalisée à la demande de la Commission européenne en 2013 précisait que le manque à gagner de la France sur les recettes de TVA pourrait s'élever à plus de 32 milliards d'euros par an, comment lutter efficacement contre la fraude fiscale quand on supprime cette année massivement des postes de vérificateurs ?!

Au plan local, vous profitez des fusions de service, comme le SIP de Juvisy ou le SIE de Massy, pour supprimer des emplois dans le cadre du PLF 2016. Il en est de même des transferts de compétences entre trésoreries. Comme vous supprimez des emplois dans les services d'origines, vous ne pouvez plus les transférer. Comme par exemple au CFP de Massy où un emploi B est supprimé, justifiant ainsi qu'il n'y ait pas de transfert au CFP de Palaiseau.

Mme la présidente, qu'allez vous dire aux collègues qui craquent déjà, qu'il faut en faire encore plus ?

S'agissant des PCRPs, sur le fond, cette restructuration va avoir de lourdes conséquences :

- pour les agents qui souhaiteraient suivre leur mission, en leur faisant traverser le département ! Ainsi et par exemple, les collègues de Juvisy ont appris une semaine avant le CTL qu'ils iraient à Palaiseau !

Quid de leur vie personnelle, de la fatigue et des frais de déplacements occasionnés, quand leur pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader du fait du gel du point d'indice depuis 2010 ?! Le DUERP est-il si favorable que vous envisagiez encore de le dégrader ? Il s'agit de vies, d'humains, d'agents, pas que de dossiers !

- pour ceux qui ne voudraient pas se délocaliser (d'Etampes, Arpajon, Juvisy, ou Yerres), quelle garantie pour obtenir quel poste dans la commune ?

- pour la mission de contrôle, une perte évidente de connaissances et de compétences dans les nouvelles structures mises en place car l'éloignement géographique que vous proposez va favoriser les demandes de maintien à résidence, et ainsi provoquer des surnombres sur des sites qui seront ainsi fermés pour tout autre collègue qui souhaiterait l'obtenir par mutation

- pour les contribuables que l'on va encore une fois éloigner de ses services publics

Par ailleurs, contrairement aux préconisations de la DG en terme de restructuration, le CHSCT n'a pas été convoqué en amont permettant alors d'examiner les conditions de travail des agents transférés. Le CTL doit pouvoir se prononcer en regard aussi des conditions de travail de ces nouveaux services.

Or, à cette date, aucun plan d'installation de ces services n'a été transmis ni aux agents, ni aux représentants du personnel.

La proposition de mise en place des PCRPs en Essonne que vous nous soumettez aujourd'hui, dans sa forme, est une coquille vide.

Alors que la mise en place de ces structures est connue depuis plus d'un an, les agents potentiellement concernés par cette restructuration n'ont eu que des informations minimales et insuffisantes pour déterminer leur choix alors que la campagne des mutations est ouverte et sera close dans trois semaines :

- l'implantation sur deux sites, Corbeil et Palaiseau, sans que pour ce dernier ne soit donnée la localisation précise du pôle
- la liste des agents A, B, C, concernés par cette restructuration et définissant son périmètre n'est toujours pas connue
- des réunions de présentation aux agents remettant à plus tard toute question relative aux règles d'affectation ou à la prime de mobilité, précisant même que « des réunions spécifiques seront organisées... avant la date limite de dépôt des demandes de mutation » !
- une seule réunion du groupe de travail le 26 novembre dernier, dont il suffit de lire le relevé de décisions pour constater que rien n'est encore cadré.

De nombreuses questions se posent également en terme de missions, et nous y reviendrons.

Mais d'après une enquête que nous avons réalisée auprès des services impactés par la mise en place des PCRPs, il ressort très majoritairement que les collègues ne sont pas favorables à la mise en place de deux pôles géographiques, et préféreraient une configuration telle qu'actuellement en place pour les PCE.

L'instruction de la Direction générale en date du 1^{er} décembre 2014 prévoit cette possibilité :

« Les pôles peuvent, selon le contexte local, constituer une structure à résidence unique,... ou à plusieurs résidences avec le maintien des agents sur leurs anciennes résidences. Les agents dans ce cas travailleront en réseau ».

Madame la Présidente, si ce CTL n'est pas qu'une chambre d'enregistrement formelle de décisions déjà arrêtées, alors nous vous engageons à redéfinir ce projet, et à en reporter la décision lors d'un prochain CTL, après concertation avec les agents et les représentants des personnels qui pourront alors examiner également en CHSCT les conditions de travail des agents de ces nouvelles structures.

Le délégué du directeur général a rappelé lors de l'audience du 3 décembre, que les restructurations 2016 auraient déjà dû faire l'objet d'une communication. Aucun autre projet que ceux à l'ordre du jour de ce CTL ne nous a été communiqué.

Pourtant « fuitent » des informations :

- un transfert, au 1^{er} janvier 2016 avec effet au 1^{er} février, de la formation professionnelle dans l'immeuble des Mazières ?
- le déménagement, en 2016, de la Recette des finances ?
- l'expérimentation d'une caisse numéraire unique ?

Quels projets concernant les trésoreries du département ? Y'a-t-il d'autres mauvaises surprises à découvrir pour 2016 ?

Enfin nous venons d'apprendre par une « Adresse au Directeur Général » de notre syndicat national qu'une équipe de 28 collègues de l'Essonne serait affectée au traitement de plusieurs milliers de réclamations en provenance de la DRESG ? Qu'en est-il précisément, alors que le département subit la suppression de 14 A, 18 B et 1 C ?!

Madame la Présidente, nous souhaitons que cette séance soit conforme aux attentes des agents, une séance où le dialogue social et la concertation aient toute leur place.